

0-6131

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

ART DU VITRAIL : INITIATION

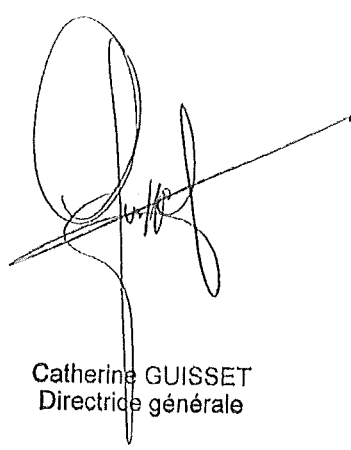
CODE DE L'U.E. : 65 18 01 U11 E2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601
---	---

La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> X : organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> O : Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> O : Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> O : Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :
Date et signature :

le 27/06/2023



Art du vitrail : initiation

Catherine GUISSET
Directrice générale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 : 1 page

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 : 1 page

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X : du niveau inférieur	O : du niveau supérieur
de	X : transition	O : qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 : 1 page

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 : 1 pages

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 : 1 page

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 : 1 page

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Art du vitrail : initiation - technologie	CT	B	10	
Art du vitrail : initiation – travaux pratique	PP	L	54	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 : 1 page

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 27 juin 2023

.Signature :



ART DU VITRAIL : INITIATION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité d'enseignement vise à initier l'étudiant aux techniques de l'art du vitrail afin de l'amener à :

- ◆ réaliser une pièce à partir d'un modèle simple ;
- ◆ respecter les contraintes techniques élémentaires du vitrail ;
- ◆ respecter les critères essentiels d'équilibre et d'harmonie.

ART DU VITRAIL : INITIATION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français :

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment,
 - répondre à des questions de compréhension.

En mathématiques :

- ◆ savoir calculer :
 - maîtriser le système de numération en base 10,
 - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
 - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10,
 - prendre une fraction d'un nombre,
 - calculer un pourcentage d'un nombre,
 - calculer une règle de 3 ;
- ◆ savoir mesurer :
 - pratiquer les opérations de mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B)

ART DU VITRAIL : INITIATION

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,

en utilisant à bon escient les outils et les matériels adéquats,

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

à partir d'un modèle,

- ◆ de réaliser un vitrail :
 - en respectant le modèle choisi,
 - en respectant les contraintes de coupe et les étapes de réalisation,
 - en expliquant les choix techniques dans l'assemblage et la mise en plomb.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- ◆ le degré de respect des consignes et des règles de sécurité,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le degré de précision des gestes techniques,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

ART DU VITRAIL : INITIATION

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,

en utilisant à bon escient les outils et les matériels adéquats,

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

4.1 Art du vitrail : initiation – technologie

- ◆ de caractériser les contraintes du dessin d'un vitrail ;
- ◆ de distinguer les différents types de verre ;
- ◆ d'expliquer les techniques de coupe du verre ;
- ◆ de déterminer les procédés élémentaires de la mise en plomb en expliquant le choix du matériel.

4.2 Art du vitrail : initiation – travaux pratiques

à partir d'un modèle proposé ou choisi,

- ◆ de reproduire un dessin de vitrail ;
- ◆ de réaliser un calibrage de base ;
- ◆ d'exécuter la coupe d'après calibre ;
- ◆ de réaliser l'assemblage et la mise en plomb.

ART DU VITRAIL : INITIATION

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU DES REGROUPEMENTS

Aucune recommandation particulière.

ART DU VITRAIL : INITIATION

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

**ART DU VITRAIL :
INITIATION**

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code-domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
65 18 01 U11 EI	601	Art du vitrail : initiation		601	Art du vitrail : initiation